

# Initiative

## Documents clés

### Deux textes fondateurs

Voici réunis dans un seul document la Charte éthique d'Initiative France et son Projet associatif, deux textes fondateurs qui servent de guide à l'action quotidienne du réseau et de toutes ses

parties prenantes (salariés, bénévoles, partenaires) et à leur engagement. Le premier texte a été adopté en 2000, à l'occasion de l'Assemblée générale. Il

exprime les valeurs et les principes sur lesquels repose l'action des plateformes Initiative. C'est sur la base des fondamentaux exprimés dans cette charte éthique qu'a été élaboré ensuite

Référentiel qualité du réseau qui définit dans le détail les règles professionnelles et de gouvernance d'une plateforme. Le second texte est plus récent puisqu'il a été adopté en

2009. Il définit le projet associatif du réseau, ses finalités et les trois piliers sur lesquels repose l'action collective qu'il met en œuvre : le bénévolat, l'ancrage local et le professionnalisme.

## 1 Charte éthique

### d'Initiative France et des plateformes adhérentes à Initiative France

Autant que la qualité technique de ses outils et prestations, c'est son organisation associative et une déontologie partagée par l'ensemble de ses plateformes qui assurent à Initiative France et à ses adhérents reconnaissance, efficacité et capacité de développement. Ces références éthiques caractérisent son projet et son identité. Elles sont d'autant plus importantes à préserver et à promouvoir que la formalisation et la normalisation des aspects techniques de ses métiers les rendent plus facilement reproductibles par d'autres.

La plateforme Initiative s'engage à respecter dans toutes ses actions les principes suivants, qui constituent la Charte éthique d'Initiative France et de ses membres :

■ **Une plateforme est au service des créateurs ; à ce titre, elle respecte l'autonomie et la dignité personnelle de chaque créateur, tout en cherchant à lui assurer les meilleures chances de succès.**

Créer relève du droit à l'initiative de l'individu ; cette liberté en acte, chacun peut y prétendre. L'accompagner, ce n'est jamais la brider ou la mettre sous tutelle ; c'est lui ouvrir l'espace où elle puisse s'exprimer, c'est lever les obstacles et discriminations spécifiques qui pourraient frapper telle ou telle catégorie de créateurs. Valoriser l'initiative, c'est élargir le champ de la création. C'est aussi éviter au créateur de s'engager dans une voie sans issue.

■ **Une plateforme est au service d'un territoire ; à ce titre, elle insère son action dans une démarche de développement local et dans les réseaux de compétences qu'elle mobilise.**

Un territoire ne se résume pas à des données physiques ; c'est une réalité produite par un ensemble d'agents économiques et d'acteurs sociaux qui déploient leurs activités sur un même espace et qui le délimitent et le structurent en « territoire » par les relations de complémentarité et d'interdépendance qu'ils établissent nécessairement entre eux. Une démarche de développement local c'est la transformation de ces relations de fait en un projet voulu et porté collectivement. Une plateforme Initiative se doit de reconnaître et de valoriser les compétences disponibles sur son territoire d'implantation, nouer avec elles des partenariats, développer leurs complémentarités et leurs synergies

pour les mettre au service des créateurs, dans un projet cohérent et partagé.

■ **Une plateforme est au service du développement économique, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale, simultanément et indissociablement ; à ce titre elle valorise chez tout créateur, la capacité de développement économique de son entreprise, support d'autres emplois, et sa capacité d'innovation.**

On oppose souvent les créations contraintes de ceux qui créent leur propre emploi faute de trouver un employeur et les créations libres de ceux qui créent par envie, voire par passion. L'aide apportée aux premiers relèverait du « traitement social » du chômage et leur entreprise relèverait d'une économie d'utilité sociale, faite de TPE agissant sur des marchés de proximité, alors que seule l'aide accordée aux seconds relèverait de la « vraie » économie, ouverte sur le marché mondial, sur l'innovation technologique et sur un fort potentiel de développement. Cette dichotomie ne correspond que très partiellement à la réalité. Il y a dans les TPE de services qui constituent la majorité de cette micro-économie de proximité, les germes de changements des modes de vie et d'organisation sociale à la base de nouveaux développements économiques et il y a une dimension d'innovation technologique dans la grande majorité des créations même quand ce n'est pas ce qui les définit. Insertion sociale, création d'emplois, développement économique, innovation interagissent souvent dans les mêmes projets. Si les plateformes doivent adapter leurs méthodologies aux spécificités des créateurs et de leurs projets et peuvent se fixer des cibles prioritaires, elles doivent aussi reconnaître et valoriser ces différentes dimensions au sein de chaque projet.

■ **Une plateforme est au service de solidarités collectives ; à ce titre, elle construit des solidarités :**

a) *avec les autres plateformes Initiative*

Chaque plateforme est unique, différente des autres par les spécificités de son histoire, de son territoire, de ses partenariats, de ses cibles prioritaires... Toutes cependant, participent d'une même démarche, partagent des méthodologies et des principes de déontologie. L'échange entre elles permet à chacune de s'enrichir de l'expérience des autres et de participer d'une force collective dont chacun tire un surcroît d'audience, de sécurité et de capacité de développement. Chaque plateforme se doit d'apporter sa pierre à la construction de la maison commune.

b) *avec les autres opérateurs de l'aide à la création d'entreprises*

Les métiers de l'aide à la création d'entreprises sont multiples, personne ne peut prétendre les maîtriser tous. Ils sont exercés inégalement, presque toujours incomplètement sur les différents territoires locaux. Les structures qui les portent se sont développées au gré des circonstances loca-

les. Elles présentent souvent entre elles des zones de recoupement qui peuvent devenir des zones de concurrence, voire de conflits. Les décideurs publics regrettent souvent ce désordre apparent ; les créateurs en souffrent toujours. Les plateformes choisissent la coopération plutôt que le conflit. Centrée sur son cœur de métier, le prêt d'honneur et le parrainage, une plateforme ne cherche pas à monopoliser les compétences d'accompagnement mais mobilise celles de son environnement dont la qualité est avérée. Cette externalisation des compétences, ce partenariat largement ouvert sont des signes distinctifs d'une plateforme.

c) *entre tous les agents économiques de son territoire*

Si l'expérience humaine des dirigeants de PME les qualifie tout particulièrement pour accompagner les créateurs d'entreprises, ils ne sont pas les seuls à garantir une bonne insertion dans l'économie locale. Celle-ci, en effet, dépend d'une multitude de partenaires : TPE, PME, grandes entreprises, services publics et privés, banques, établissements financiers, institutions d'éducation, de formation et de recherche, collectivités locales, services de l'État, agences et établissements publics, chambres consulaires... La coopération entre tous renforce les dynamiques locales du développement économique et chacun en bénéficie. En favorisant des partenariats opérationnels au service des créateurs, une plateforme contribue à rapprocher les agents économiques locaux et à faire émerger un projet commun de développement.

■ **Une plateforme est au service d'une démocratie d'initiative et de responsabilité civique ; à ce titre elle veille à la qualité démocratique de sa vie associative et à la préservation de son indépendance et de celle des créateurs.**

Nos concitoyens sont mieux formés, mieux informés et plus capables de communiquer entre eux que jamais dans le passé. Ils manifestent la capacité et le désir de contribuer personnellement à la construction du bien commun. La démocratie associative est une forme privilégiée de cette citoyenneté active. Une plateforme doit mobiliser à la fois les compétences et les convictions non seulement de son ou de ses salarié(s) mais d'abord et surtout celles des personnes bénévoles qui animent l'association, participent au comité d'agrément, assurent parrainage et accompagnement des créateurs. C'est la qualité et l'intensité de sa vie démocratique interne qui transforment cette somme d'engagements et de savoirs personnels en apport de la plateforme à la citoyenneté. Pour préserver la valeur irremplaçable de la contribution civique de ses membres, une plateforme veille à garantir à tous moments son indépendance institutionnelle et décisionnelle. Elle préserve notamment ses décisions d'attribution de prêts et de parrainages des influences ou pressions de toutes natures et elle protège les créateurs des risques d'une trop grande dépendance à l'égard des partenariats économiques qu'elle contribue à lui rendre accessibles.

## 2 Projet associatif

Initiative France est un mouvement citoyen constitué d'associations locales, régies selon la loi de 1901. Chaque association (appelée plateforme) est dirigée et gérée de manière désintéressée par des bénévoles qui donnent de leur temps et de leurs compétences au service du développement économique et social local.

Leur regroupement permet de construire les éléments éthiques, méthodologiques et programmatiques constitutifs de l'identité et du projet qu'elles portent en commun. Il appartient aux instances nationales du réseau d'organiser et d'animer cette construction collective, d'en mobiliser les moyens et d'en promouvoir les résultats.

Le développement des plateformes et les exigences de permanence, de disponibilité et de technicité conduisent les associations à s'entourer de salariés, au professionnalisme reconnu, qui travaillent dans le même esprit de service.

Le métier d'Initiative France consiste à proposer au créateur ou au repreneur d'entreprise un prêt d'honneur, sans intérêt ni garantie, et à l'accompagner dans la réussite de son projet, depuis son intention jusqu'à sa réalisation. Pour réaliser cet objectif, chaque plateforme organise une coopération entre tous les acteurs locaux autour de la création d'entreprise.

### Nos origines et fondements

À l'origine, Jean-Philippe Mallet, un banquier imaginaire, eut deux intuitions novatrices : au-delà de tous les palliatifs financiers imaginés pour amortir le coût social résultant de la crise de l'emploi – devenue le problème politique numéro un dès la fin des années 1970 – la création d'entreprises serait le principal vecteur de création d'emplois.

Deux coups de pouce modestes mais bien ajustés furent mariés pour permettre la réussite de la création d'entreprises : le coup de pouce financier pour conforter l'apport personnel du créateur (par le prêt d'honneur) et un coup de pouce humain

pour faciliter son insertion dans les milieux économiques locaux (le parrainage et l'accompagnement). Ces deux principes d'action sont à l'origine du mouvement et demeurent : la confiance avec le prêt d'honneur, la solidarité avec l'accompagnement et le parrainage.

Une première association vit le jour à Paris en 1980. En cinq ans, une vingtaine d'associations furent créées en province et elles décidèrent de se fédérer. Ainsi naquit en 1985 France Initiative Réseau. Après une première phase de tâtonnement et de mises au point, le réseau se structura et devint le premier réseau associatif d'aide à la création/reprise d'entreprises en France.

## Nos convictions et valeurs

La force du réseau repose d'abord sur des valeurs exprimées dès sa création et que chaque membre du mouvement porte et développe.

■ Être au service des créateurs; le mouvement respecte l'autonomie et la singularité de chaque créateur, tout en cherchant à lui assurer les meilleures conditions de réussite.

■ Être au service d'un territoire; une démarche de développement local, c'est la transformation de relations de fait en un projet élaboré et porté collectivement.

■ Être au service du développement économique, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale, simultanément et indissociablement.

■ Être au service des solidarités collectives: à ce titre, construire des solidarités entre les plateformes Initiative, avec les autres opérateurs de l'aide à la création d'entreprises, entre tous les agents économiques de son territoire.

■ Être au service d'une démocratie d'initiative et de responsabilité civique; à ce titre, le mouvement veille à la qualité démocratique de sa vie associative et à la préservation de son indépendance et de celle des créateurs.

Les convictions et valeurs, exprimées dans la Charte éthique, caractérisent la manière de travailler d'Initiative France.

## Les trois piliers de notre action

### Un mouvement fondé sur le bénévolat

Les bénévoles apportent leur concours aux plateformes Initiative comme administrateurs, membres des comités d'agrément, parrains, ou sous d'autres formes encore. Ils sont tous des professionnels de l'entreprise (dirigeants, cadres en exercice ou retraités, experts et conseils), partageant les mêmes valeurs et convictions, pour les mettre au service de l'emploi et de la création d'entreprises.

Ils travaillent avec les salariés des plateformes, sans les remplacer ni empiéter sur leurs propres responsabilités, mais pour les soutenir et partager avec eux les valeurs du réseau.

Les responsabilités réciproques des bénévoles et des associations sont définies dans la charte du bénévolat Initiative France.

### Un fort ancrage local avec une organisation très décentralisée

En aidant la création, la reprise et le développement d'entreprises, Initiative France contribue au développement économique local. Chaque plate-

forme est profondément ancrée dans son territoire d'intervention, grâce notamment au lien qui l'unit aux collectivités locales, elles-mêmes souvent associées à l'origine de sa constitution.

Chaque plateforme est unique. Sa singularité est le reflet de son histoire, de la spécificité de son territoire, de ses partenaires, de ses priorités. La diversité des plateformes est la condition de leur réussite. C'est parce qu'elles collent au terrain qu'elles sont capables d'en mobiliser les ressources humaines, techniques et financières, et de susciter un engagement personnel aussi fort de leurs membres que de leurs partenaires.

L'association nationale et les coordinations régionales sont l'émanation des plateformes, majoritaires à leurs conseils d'administration.

Le respect de la personnalité propre à chaque plateforme est la source de la force collective du réseau. Chacun s'y sent reconnu et respecté et peut s'engager dans une action collective sans craindre d'être aliéné à un système lointain. L'appartenance à un mouvement dont l'identité collective est fortement affirmée et reconnue est, à l'évidence, un atout important pour chacune des plateformes Initiative.

## Le professionnalisme

L'implication personnelle en faveur de la création d'entreprise ne peut suffire et doit être combinée au professionnalisme du travail mené. Cette dimension professionnelle comporte plusieurs volets.

■ Une *stratégie* de développement du réseau, exprimée dans un projet pluriannuel et remis à jour régulièrement lors des Assemblées Générales. Cette stratégie permet d'anticiper sur les nouvelles formes de création, reprise et développement d'entreprises, de s'assurer des équilibres financiers et ainsi de veiller à la pérennité du réseau.

■ Un *système qualité* mis en place depuis plusieurs années, comprenant des normes de travail depuis l'accueil du porteur d'un projet jusqu'à sa réussite et assorti de moyens de contrôle importants.

■ Une *formation* de toutes les personnes impliquées dans l'exercice du métier d'Initiative France: l'analyse des projets, l'attribution des prêts d'honneur, le suivi des entrepreneurs.

■ Un *partenariat* professionnel, noué avec les acteurs publics et privés, formalisé par des conventions.

L'avenir du mouvement Initiative France repose sur la vitalité des initiatives locales pour dynamiser l'économie et permettre à des personnes, ayant l'esprit d'entreprise et un projet recevable, de réussir.



Union Européenne



Mars 2013 COE-004-014-????????

Projet associatif adopté  
par l'Assemblée générale  
d'Initiative France  
le 28 avril 2009.